

*Séminaire*

**COMMENT PRENDRE EN CHARGE LES  
VIOLENCES DANS L'ESCALADE:  
ÉTHIQUE ET RESPONSABILITÉ DES  
DIRIGEANTS**

LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE LA FFME

# LA (LES) VIOLENCE (S)...

- ◆ La violence est définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), comme « *l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir, menacée ou réelle, contre soi-même, une autre personne ou contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou a une forte probabilité d'entraîner des blessures, la mort, des dommages psychologiques, un mauvais développement...* »



# LE DIRIGEANT DE CLUB



## LES RESPONSABILITÉS DU DIRIGEANT BÉNÉVOLE

### LES CHIFFRES-CLÉS DE L'ENQUÊTE

**DANS 93%** des associations, les responsabilités ne sont exercées que par des bénévoles

le passé du dirigeant bénévole au sein de l'association	
extérieur	25%
bénévole	33%
adhérent	40%

**1/2** dirigeants bénévoles est entré au CA ou au bureau par choix personnel, par volonté de s'impliquer davantage

- RESPONSABILITÉS LES + IMPORTANTES AUX YEUX DU DIRIGEANT BÉNÉVOLE
- 1 MENER À BIEN LES ACTIONS
  - 2 VEILLER À UNE BONNE ENTENTE
  - 3 ASSURER UNE BONNE GESTION

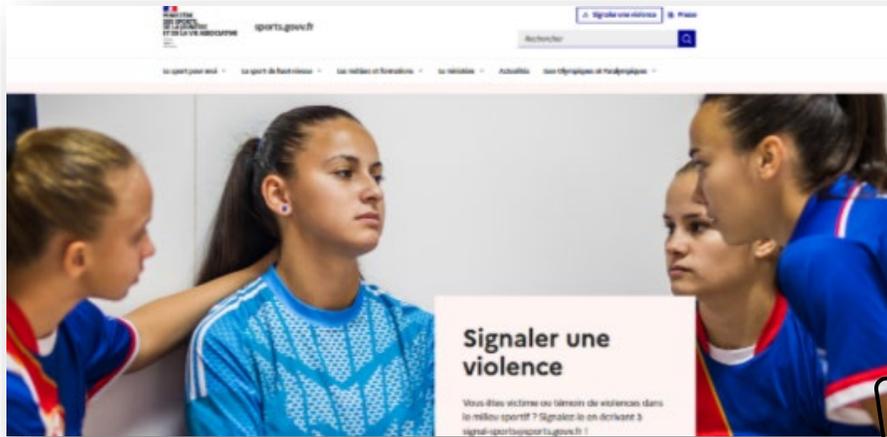
**20%** des dirigeants bénévoles ont déjà été confrontés à des responsabilités juridiques

**7%** d'entre eux ont exprimé une mauvaise expérience. Souvent, ce fut lié à l'emploi ou à la gestion de conflits

Globalement les dirigeants bénévoles ont une **bonne connaissance des responsabilités** qui leur incombent mais **souhaitent bénéficier d'un meilleur accompagnement**

- BESOINS PRIORITAIRES EXPRIMÉS PAR LE DIRIGEANT BÉNÉVOLE
- 1 DES FORMATIONS
  - 2 DES RESSOURCES EN LIGNE
  - 3 ANALYSE DES SITUATIONS À RISQUE

# ÉLÉMENTS DE CONTEXTE - ÉTAT



## Boite à outil protéger les pratiquants



### CHIFFRES CLÉS AU 30/09/2024

#### EN 2024, À LA CELLULE SIGNAL-SPORTS

**396 personnes mises en cause** (dont 80,5% d'hommes) pour 392 affaires (estimation à un total de 1 500 signalements envoyés en enquête administrative depuis la création de la cellule)

**66% des signalements** concernent des violences à caractère sexuel

**81% des mis en cause** sont des éducateurs sportifs (professionnels ou bénévoles)

**93 signalements** transmis au parquet ou ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte

**49 fédérations sportives** concernées par des signalements en 2024

#### LES VICTIMES

**73%** des victimes sont de **sexe féminin**

**71%** des victimes étaient **mineures** au moment des faits

**33%** victimes avaient **moins de 15 ans** au moment des faits

#### SIGNALEMENTS TRAITÉS



**30 signalements** concernent des structures de haut niveau (Pôles Sports, Pôles France, centres de formation de clubs professionnels)

dont **50%** concernent des faits de violences sexuelles

#### PARMI LES ÉDUCATEURS SPORTIFS MIS EN CAUSE

**288 éducateurs sportifs** soit **81%** des personnes mises en cause dans les signalements

**41%** d'éducateurs bénévoles

**40%** d'éducateurs professionnels (rémunérés) ou éducateurs stagiaires

#### LES TYPES DE VIOLENCES SIGNALÉES

**66%** des signalements concernent des violences à caractère sexuel

**34%** des signalements concernent des faits de violences psychologiques, morales et psychiques

**6** signalements concernent des affaires en lien avec le handicap

#### 114 mesures administratives prononcées par les Préfets de département (pour les signalements reçus en 2024)

**75** mesures d'urgence (interdiction d'exercer temporairement)

**13** notifications d'incapacité

**26** mesures administratives pérennes (interdiction d'exercer définitive)

#### DEPUIS LA CRÉATION DE LA CELLULE SIGNAL-SPORTS

**59%** des affaires sont closes, soit 542 dossiers

**1 597** signalements traités par les services départementaux

**1 680** personnes mises en cause dans le cadre d'une enquête administrative

**799** mesures administratives prises par les Préfets de département pour écarter les personnes mises en cause

Près d'**1 signalement sur 2** aboutit à une mesure administrative permettant de protéger les pratiquants



# ÉLÉMENTS DE CONTEXTE - FÉDÉRAL



## PRÉVENTION DES VIOLENCES ET NUMÉROS D'URGENCE

Les violences et le harcèlement n'ont jamais eu leur place dans le mouvement sportif. Le combat s'est intensifié ces dernières années.

Il existe différents types de violences :

- **Les violences sexistes et sexuelles** regroupent l'ensemble des situations dans lesquelles une personne cherche à imposer à autrui un comportement à connotation sexuelle.
- **Le bizutage** consiste à amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants.
- **Le harcèlement** quant à lui, est une pression exercée par un individu ou groupe d'individus sur autrui, se traduisant par un comportement insistant et/ou des propos malveillants le plus souvent répétés.

Les violences sont un fléau dans le milieu sportif : plus de 1000 signalements ont été reportés à la cellule d'écoute du ministère des Sports depuis 2020, soit presque une par jour. Pour les violences signalées.

Source : ministère des Sports

### Fiches



### Actus



## Les licenciés

Au 26 mars 2025, la FFME compte

**123 347 licenciés**

**VIOLENCES SEXUELLES,  
SEXISTES ET  
DISCRIMINATOIRES,  
QUELLES PROCÉDURES ?**

# ÉLÉMENTS DE CONTEXTE – LIGUE, CT ET CLUBS

- ◆ Un travail/thématique des violences en escalade depuis 6 ans:
  - formation de la référente par Colosse aux pieds d'argile
  - sensibilisation des initiateurs lors de leurs formations (distance) et présentiel)
  - réalisation d'une affiche d'information et de flyers
  - soutien aux clubs en cas de demande
  - formation des dirigeants/ éthique et responsabilité



**COLOSSE**  
AUX PIEDS D'ARGILE

## PETIT GUIDE A DESTINATION DES GRIMPEURS POUR GRIMPER EN TOUTE SÉRÉNITÉ

La FFME a pris l'initiative d'agir face aux diverses formes de violences auxquelles les grimpeurs peuvent être confrontés dans leur pratique. Cette affiche de sensibilisation a pour but de résumer plusieurs situations spécifiques à l'escalade, pour lesquelles il ne faut pas rester sans rien dire.

<p><b>BONJOUR !</b></p> <p>1</p> <p>Pour être bonjour à ton coach, tu peux lui faire un «chéc» ou lui serrer la main.</p>	<p><b>AUX VESTIAIRES</b></p> <p>2</p> <p>Sans le douche, tu n'es seul. Tu douche l'ind riverain, ou au moins tu l'accompagne !</p>	<p>3</p> <p>Si ton lit pas envie de te douche au vestiaire, pas de souci, tu pourras prendre le douche chez toi !</p>
<p><b>A L'ENTRAÎNEMENT</b></p> <p>4</p> <p>La personne qui t'encadre ou desire contrôler ton boulot.</p> <p>Si tu es sûr que l'un de ses gestes est déplacé, n'hésite pas à le signaler à quelqu'un de confiance.</p>	<p>5</p> <p>Si tu es brisé d'être pour aller aux toilettes, aux vestiaires, ou pour le faire saigner, demande à tes amis ou à tes adultes.</p>	<p>6</p> <p>En début d'année, n'hésite pas de leur signer l'autorisation de droit à l'image à tes parents. Sinon, pas de photo !</p>
<p><b>EN DÉPLACEMENT / EN COMPÉTITION</b></p> <p>7</p> <p>Si tu es seul avec un adulte lors d'un déplacement, la place sera à l'adulte !</p>		<p>8</p> <p>Un nombre d'adultes, parfois issus d'autres clubs, seront amenés à t'encadrer. Si quelque chose te met mal à l'aise, n'hésite pas à en parler à la personne de confiance !</p>
<p><b>RESPECT / RAPPORT AUX AUTRES</b></p> <p>9</p> <p>Seul ton encadrant est apte à te donner des conseils.</p> <p>Si un grimpeur plus ancien te dit, ou te laisse pas indifférent ? Son comportement n'est pas acceptable si !</p>		<p>10</p> <p>Un grimpeur, ou un adulte, quelques soient les différences ?</p> <p>Les insultes ou remarques déplacées n'ont pas leur place dans notre pratique.</p>

Si tu te sens mal à l'aise dans une situation, tu as le droit de dire non. C'est toi le patron !

Si tu te sens en danger, tu peux appeler le :

**119**

# LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT

# 01 Introduction

*Les différents types de violences*

*Les chiffres clés*

*Définition du consentement*



# 01 – INTRODUCTION – LES DIFFÉRENTS TYPES DE VIOLENCES

Il existe trois grands types de violences :



## • LES VIOLENCES PHYSIQUES

La violence physique est souvent la forme de violence la plus visible, impliquant des actes qui infligent des blessures corporelles ou de la douleur à une personne. Elle peut se manifester sous diverses formes, allant de la gifle à des actes plus graves comme les coups, les brûlures, ou l'étranglement.



## • LES VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES

La violence psychologique, ou émotionnelle, est un type de violence moins visible, mais qui peut être tout aussi destructeur que la violence physique. Elle englobe toutes les actions ou paroles visant à dévaloriser, humilier, ou isoler une personne pour la contrôler.



## • LES VIOLENCES SEXUELLES

La violence sexuelle inclut tout acte de nature sexuelle imposé sans le consentement de la victime. Elle peut prendre plusieurs formes, notamment le viol, les attouchements forcés, l'exploitation sexuelle, ou encore le harcèlement sexuel. Cette forme de violence est souvent accompagnée de silence et de honte, ce qui rend sa dénonciation encore plus difficile pour les victimes.

# 01. INTRODUCTION – LES CHIFFRES CLÉS

(chiffres arrêtés au 30 septembre 2024)

## SUR LES VIOLENCES SEXUELLES

*66% des faits dénoncés concernent des violences sexuelles*

## SUR LES VICTIMES

*73% des victimes de violences sont des femmes*

*71% des victimes étaient mineures au moment des faits*

*33% des cas concernent des mineurs de moins de 15 ans*

*1/7 pratiquant de sport est victime de violence*



## SUR LES MIS EN CAUSE

*396 personnes mises en cause pour 392 signalements*

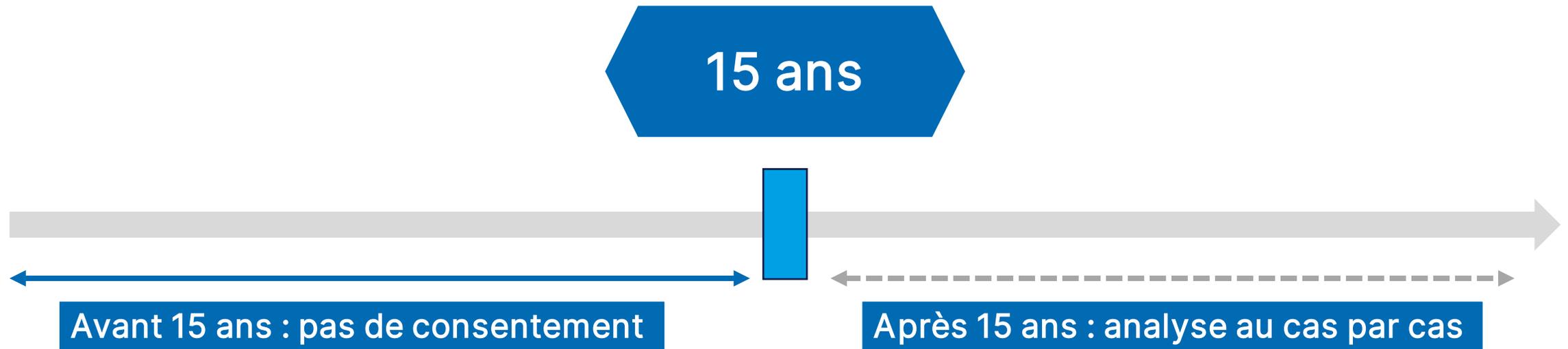
*89,5% des personnes mises en cause sont des hommes*

*En 2024, 288 personnes mises en cause sur 396 étaient des éducateurs sportifs (soit 81%)*

## SUR LES DISCIPLINES CONCERNÉES

*49 fédérations sportives étaient concernées par des faits de violence en 2024*

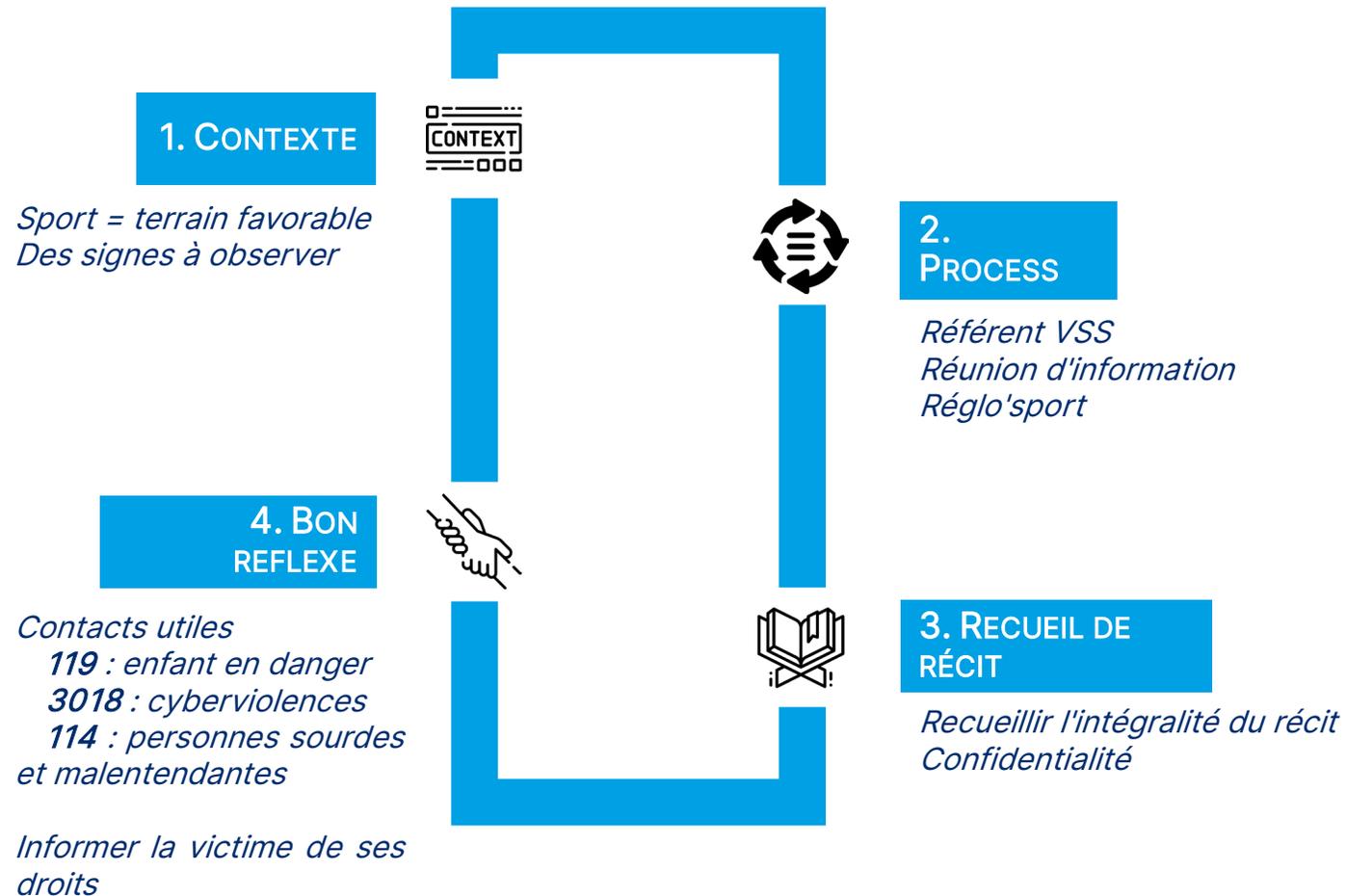
# 01. INTRODUCTION – LA NOTION DE CONSENTEMENT



## 02 Prévention des violences



## 02. PRÉVENTION DES VIOLENCES – BIEN AGIR



# 02. PRÉVENTION DES VIOLENCES – CONTACTS UTILES

**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT**

Alertez-nous par e-mail  
**signal-sports@sports.gouv.fr**

S'interroger, c'est **AGIR**.  
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR** et **METTRE FIN**.

#TousConcernés



Qu'est-ce que je fais quand mon ado est harcelé sur les réseaux ?

**30 18**

Le nouveau numéro national pour les jeunes victimes de violences numériques et leurs parents.

enfance



**URGENCE**

**114**

Numéro d'urgence pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler



**116 006**

Numéro d'aide aux victimes

Service et appel gratuits 7/7

Hors France métropolitaine, composez le 433 096 00 52 33 76 (numéro non surtaxé)



 **MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

**Enfants en danger ?  
Parents en difficulté ?**  
Le mieux, c'est d'en parler !



## Réglo'sport

<b>Je ressens du bien-être, de la confiance et du respect quand...</b>	Je me sens encouragé-e dans mes efforts	1
	Les règles sportives, les personnes et l'environnement sont respectés	2
	Je me sens libre de demander des explications sur une parole, un geste, une consigne	3
	Je me sens libre de demander les adaptations dont j'ai besoin pour ma pratique	4
	Mon corps m'appartient, mon accord est demandé lors d'un geste technique ou un contact répété sur mon corps.	5
	Je me sens à l'aise quand je me change, ou qu'on m'aide. Mon intimité est respectée.	6
	Je peux vivre sans crainte mon identité ou mon orientation sexuelle	7
<b>Je ressens gêne et malaise quand...</b>	Je ressens des attitudes (paroles, gestes, regards) dévalorisants ou trop flatteurs, sur mon corps, ou mes vêtements	8
	Je dois me mettre en sous-vêtements à la vue des autres (vestiaire, massage, pesée, transport, douche en plein air...)	9
	L'encadrement entre dans les vestiaires sans attendre mon autorisation	10
	On m'aide dans des gestes de la vie quotidienne (habillement, toilettes ...) sans que j'en ai exprimé le besoin ou l'envie	11
	Je ressens une pression de plus en plus lourde par les réseaux sociaux (entraîneurs, coéquipiers, followers, sponsors, chantage à la sélection...)	12
	On me demande de rester à la fin de l'entraînement alors qu'il n'y a plus personne. Cette situation m'angoisse	13
<b>Je me sens très mal et j'ai peur quand...</b>	Je me sens seul-e, isolé-e et harcelé-e ; j'ai peur, alors que j'aime mon sport	14
	Je subis des violences sur les réseaux sociaux (messages haineux ou sexuels...)	15
	On diffuse des photos de parties de mon corps, en sous-vêtements ou nues	16
	On me prive d'un matériel adapté, d'un traitement médical autorisé, ou de boire ou de manger	17
	Mes parties intimes sont touchées, caressées, embrassées (bouche, cuisse, fesses, poitrine, sexe)	18
	On me demande de toucher, caresser ou embrasser les parties intimes d'une autre personne ; je subis un rapport sexuel	19
On me fait du chantage pour que je garde le secret	20	



Amuse-toi !



Non tu n'es pas seul-e, tu peux en parler



Non, tu n'es pas responsable mais tu es en danger, des professionnel-le-s peuvent t'aider



**Les numéros d'urgence**  
Police Secours 17  
Violences Femmes infos 3919  
Violences sur personnes vulnérables - âgées / en situation de handicap 3977  
E-Enfance : internet / cyber-harcèlement / sextorsion / challenges sexuels 3018  
CFCV 0800 05 95 95  
Femmes et hommes victimes de violés et d'agressions

**Les numéros utiles**  
Enfant en danger 119  
E-Enfance : internet / cyber-harcèlement / sextorsion / challenges sexuels 3018

**Violences Femmes infos** 3919  
Violences sur personnes vulnérables - âgées / en situation de handicap 3977  
CFCV 0800 05 95 95  
Femmes et hommes victimes de violés et d'agressions

**Cellule du ministère des Sports/ signalements**  
signal-sports@sports.gouv.fr

**Tchat**  
En avant toutes : Commentaires.fr (violences dans le couple, sexuelles ou sur les personnes LGBTQIA+ ; personnel formé aux handicaps)



## 03 Procédures

---

*Procédure interne au club*

*Procédure pénale*

*Procédure administrative*

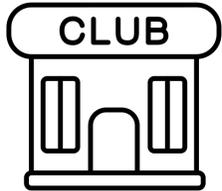
*Procédure disciplinaire*

*Partenariat FFME x Colosse aux pieds d'argile*



# 03.1. PROCÉDURES - TYPES DE PROCÉDURES

## PROCÉDURE INTERNE AU CLUB



- Signaler les faits au :
  - parquet
  - SDJES du département de résidence de l'auteur présumé
  - ministère des sports
  - FFME/Colosses aux pieds d'argile

Non dénonciation de crime, agressions sexuelles : 3 ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende.

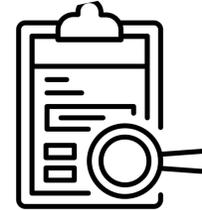
- Procédure disciplinaire interne
  - à l'encontre d'un salarié
  - à l'encontre d'un adhérent

## PROCÉDURE PÉNALE



- Porter plainte à une gendarmerie ou un commissariat.  
⇒établir les faits pour condamner pénalement l'auteur

## PROCÉDURE ADMINISTRATIVE



- Signalement :
  - au SDJESou
  - à [signal-sports@sport.gouv](mailto:signal-sports@sport.gouv)

## PROCÉDURE DISCIPLINAIRE



- Signaler un fait via :
  - l'adresse mail [signal-violence@ffme.fr](mailto:signal-violence@ffme.fr)
  - l'association Colosse aux pieds d'argile

## 03.1. PROCÉDURES - TYPES DE PROCÉDURES

### La protection juridique

- ◆ La Fédération propose dans son contrat d'assurance une option "protection" agressions

Cela permet de bénéficier d'une assistance en cas de litige



Notre protection juridique s'illustre de la manière suivante :

#### **IV. Garantie Protection juridique - Option « Protection Agression »**

Pour les licenciés adhérents à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ayant souscrit l'option « Protection Agression », nous défendons les intérêts du licencié de la FFME, titulaire d'une licence en cours de validité, lorsqu'il est victime d'agressions, de violences sexuelles, physiques ou psychologiques à l'occasion de la pratique des activités garanties dans la limite de 16 000 € TTC par litige (seuil d'intervention 650 € TTC par litige).



## 3.2. PROCÉDURES - PARTENARIAT FFME X COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE

Convention 2024-2025 FFME x Colosse au pied d'argile

La Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME) et l'association Colosse aux pieds d'argile renforcent leur engagement commun en faveur de la **lutte contre les violences sexuelles et bizutage en milieu sportif.**



4 axes de travail :

- Poursuite de l'accompagnement des victimes
- Sensibilisation des publics
- Formation de référents au sein des ligues
- Réflexion inter-organisationnelle



## 3.2. PROCÉDURES - PARTENARIAT FFME X COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE

### Les propositions de Colosse aux pieds d'argile

**COLOSSE**  
AUX PIEDS D'ARGILE

**LES CONSIGNES** Nous, les colosses, on est là pour te protéger alors si t'as un problème, parles-en à ta personne de confiance, elle te croira et elle t'aidera.

- Mieux qu'un bisou à ton coach sportif pour dire bonjour, tu serres une main ou tu fais un « check ». **C'est ça le bonjour d'un Colosse !**
- Si tu as besoin d'une aide dans les vestiaires, aux toilettes ou pour te faire soigner, demande à plusieurs adultes de s'occuper de toi, car n'oublie pas **on est une équipe !**
- Quand tu prends ta douche, vérifie que les portes du vestiaire sont bien fermées, **tu n'as pas à montrer ta nudité !**
- N'oublie pas de faire signer à tes parents en début d'année l'autorisation d'être pris en photo sinon, **y'a pas photo !**
- Sous la douche, aucun adulte ne t'accompagne, c'est **TA** douche, pas la sienne !
- Si tu es seul avec un adulte lors de covoiturage, **ta place sera à l'arrière.**
- Le vestiaire est interdit aux étrangers sauf à deux adultes autorisés, **ose faire respecter la loi de l'intimité !**
- Si tu échanges des messages avec ton entraîneur, montre les à tes parents et surtout **n'envoie jamais une photo de toi dévêtu.**
- Si tu ne peux pas te laver tout seul ou que tu préfères garder tes sous-vêtements, **pas grave...** Tu te laveras chez toi !
- Si tu te sens mal à l'aise dans une situation, même avec un adulte, dis NON. **C'est toi le patron !**
- Si tu es gêné par les gestes d'un entraîneur ou d'un coéquipier, **parles-en à ta personne de confiance !**

Association Colosse aux pieds d'argile  
Si tu te sens en danger, tu peux appeler le 119 ou Colosse au 07 88 86 46 27

- ◆ Actions de sensibilisation
- ◆ Des formations professionnels
- ◆ Un accompagnement psychologique et juridique
- ◆ Des ressources documentaires



# 04 Responsabilités et honorabilité

---

*Honorabilité des éducateurs*

*Responsabilité juridique des dirigeants*



# 4.1

## RESPONSABILITÉS ET HONORABILITÉ

### Honorabilité des éducateurs



Le contrôle d'honorabilité est un système d'information automatisé du contrôle de l'honorabilité des éducateurs sportifs bénévoles, arbitres et exploitants licenciés des fédérations.

**Permet de lutter contre les violences sexistes et sexuelles**



C'est via la carte professionnelle que la DRAJES contrôle les éducateurs salariés.



Le fichier fédéral constitué par l'ensemble des données fera l'objet d'un **croisement automatisé avec le FIJAIS**

# 4.2

## RESPONSABILITÉS ET HONORABILITÉ

### Responsabilité juridique des dirigeants



La loi du 8 mars 2024 crée l'obligation pour les dirigeants de clubs sportifs de signaler aux services de l'Etat les comportements à risque des éducateurs qu'ils emploient ou de toute personne en contact avec des enfants présentant un danger.

<http://eapublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/Recherche>



**Mesure administrative :**  
interdiction temporaire ou définitive d'exercer pourra être prononcée contre un dirigeant



Le non-respect de cette interdiction de diriger sera puni d'un an de prison et de 15 000 euros d'amende.

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**